

**MUNICIPALITÉ DE ST-PIERRE-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD**  
**SESSION ORDINAIRE DU 08 SEPTEMBRE 2015**

**SESSION ORDINAIRE** du conseil de la Municipalité de St-Pierre de la Rivière du sud tenu à la Mairie **Mardi le 08 SEPTEMBRE 2015 à 20:00 heures** à laquelle assemblée sont présents :

Les élus suivants :

- **Monsieur Alain Fortier Maire**
- **Madame Marie Claude Fortin**
- **Monsieur Christian Collin**
- **Monsieur Daniel Dionne**
- **Madame Francine Hamel**
- **Monsieur Claude Fiset**
- **Madame Annie Vézina**

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Alain Fortier Maire.

Est aussi présente, Karine Lachance Dir, gén. Secrétaire-trésorière.

**Ouverture de l'assemblée**

**15-09-110 Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MARIE-CLAUDE FORTIN  
APPUYÉ PAR MONSIEUR CHRISTIAN COLLIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié avec varia ouvert jusqu'à la fin.

Adopté

**15-09-111 Adoption des procès-verbaux**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANIEL DIONNE  
APPUYÉ PAR MADAME FRANCINE HAMEL  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 03 aout 2015, soit adopté après présentation par la directrice générale, secrétaire trésorière;

Adopté

## CORRESPONDANCE

## RAPPORTS ET COMITÉS

### TRÉSORERIE

#### **15-09-112    Présentation des comptes**

Je soussigné certifie par la présente qu'il y a des fonds de disponibles pour les fins pour lesquelles le Conseil projette les dépenses ci-après décrites.

Karine Lachance Dir, gén. Secrétaire-trésorière.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CLAUDE FISET  
APPUYÉ PAR MADAME ANNIE VÉZINA  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

Que le Conseil approuve le paiement des factures dont les déboursés sont pour un total de : 83,844.74\$ et dont l'énumération suit :

les références	CPF1500716 à CPF1500807
les chèques	C 1500260 à C 1500298
les chèques	M 1500033 à M 1500033
Paiement Accès-D	L15000150 à L 1500168

Adopté

#### **15-09-113    Demande d'autorisation à la CPTAQ pour aliénations**

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation formulé à la CPTAQ; par monsieur Mario St-Pierre. Pour la conservation de terrain plus grande que celle permise par la CPTAQ ;

En conséquence;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MARIE-CLAUDE FORTIN  
APPUYÉ PAR MONSIEUR CHRISTIAN COLLIN  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud :

1) Est d'accord avec la demande formulé à la CPTAQ par monsieur Mario St-Pierre.

2) Recommande l'autorisation de la CPTAQ pour que le propriétaire puisse garder une superficie supplémentaire de la partie du lot 25 objet de la demande. L'objet de la demande étant de lui permettre de vendre la partie en culture et de garder le bâtiment lui servant à entreposer ses équipements pour l'exploitation de son boisé et de sa sucrerie . L'usage demandé étant conforme à sa réglementation de zonage et d'urbanisme.

Adopté.

**15-09-114 Déposer un projet dans le cadre du programme AIRRL**

ATTENDU QUE La municipalité de St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL);

ATTENDU QUE La municipalité de St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud désire présenter une demande d'aide financière au Ministère des Transports du Québec pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local;

En conséquence;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CLAUDE Fiset  
APPUYÉ PAR MADAME FRANCINE HAMEL  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL.

Adopté.

**15-09-115 Changement d'horaire du bureau municipal**

CONSIDÉRANT la demande de la directrice générale, secrétaire-trésorière, pour le changement d'horaire du bureau municipal;

En conséquence;

IL EST PROPOSÉ PAR CHRISTIAN COLLIN  
APPUYÉ PAR  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud autorise le changement d'horaire tel qui suit :

	Avant-midi			Après-midi	
	DE	À		DE	À
<b>LUNDI</b>	<b>8H00</b>	<b>11H15</b>		<b>12H15</b>	<b>16H00</b>
<b>MARDI</b>	<b>8H00</b>	<b>11H15</b>		<b>12H15</b>	<b>16H00</b>
<b>MERCREDI</b>	<b>FERMÉ TOUTE LA JOURNÉE</b>				
<b>JEUDI</b>	<b>8H00</b>	<b>11H15</b>		<b>12H15</b>	<b>16H00</b>
<b>VENDREDI</b>	<b>8H00</b>	<b>11H15</b>		<b>12H15</b>	<b>16H00</b>

Adopté.

**15-09-116 Participation au projet PGMR – ENVIRONEK**

CONSIDÉRANT la proposition de la MRC de Montmagny de participer à une collecte d'essai au printemps 2016;

CONSIDÉRANT qu'il y a plusieurs érablières dans la municipalité de St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud;

En conséquence;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME FRANCINE HAMEL  
APPUYÉ PAR MADAME ANNIE VÉZINA  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud participe à la collecte d'essai.

Adopté.

**15-09-117 Soumissions pour travaux sur le rang Coteau Sud**

CONSIDÉRANT la demande de soumissions publique pour la réfection du rang coteau sud

CONSIDÉRANT les soumissions reçues :

<b>Entreprises</b>	<b>Prix txs incluses (option 1)</b>	<b>Prix txs incluses (option 2)</b>
Construction & Pavage Portneuf inc.	413 769.44 \$	515 839.65 \$
Les entreprises Lévisiennes inc.	416 784.66 \$	496 524.42 \$
Construction BML	390 241.25 \$	473 387.73 \$
Contracteur P.E. Pageau inc.	394 278.02 \$	476 503.54 \$
Les entreprises JR Morin inc.	417 520.22 \$	504 004.41 \$
Gilles Audet excavation inc.	453 077.05 \$	554 814.86 \$

En conséquence :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MARIE-CLAUDE FORTIN  
APPUYÉ PAR MONSIEUR CHRISTIAN COLLIN  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

Que la municipalité de St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud accorde le contrat de Réfection du rang Coteau Sud, pour les section 1 à 4 avec l'option 1, qui est le planage des sections 1 à 3 et l'asphaltage des section 1 à 4 ; au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction B.M.L. Division Sintra Inc, pour la sommes de 261,699.25\$ avant taxes;

Que la municipalité de St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud accorde le contrat de Réfection du rang Coteau Sud, pour la section 5, qui est le remplacement du ponceau du ruisseau de la blague en excluant le prix du ponceau lui-même car celui-ci étant fournit par la municipalité.

Adopté.

**2015-09-118 Demande de drainage de fossé de Robert Morin**

CONSIDÉRANT la demande pour drainer le fossé situé sur le lot 13 p, rang Nord

En conséquence :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME ANNIE VÉZINA  
APPUYÉ PAR MADAME MARIE-CLAUDE FORTIN  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la municipalité de St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud accepte la demande et pour fermer le fossé les conditions sont :

Le tuyau installé doit avoir un diamètre de 18 pouces . En béton ou plastique conçu pour l'usage prévu avec intérieur lisse.

Conformément au plan déposé il doit y avoir un trou d'homme à tous les 50 pieds de conduite, les extrémité du ponceau doivent avoir une pente et conçu pour éviter que le gravier ne s'affaisse.

Adopté.

**15-09-119 Approbation de la modification de la programmation dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec ( TECQ ) pour les années 2014 à 2018**

Attendu que:

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

En conséquence :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CHRISTIAN COLLIN  
APPUYÉ PAR MONSIEUR DANIEL DIONNE  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

Que:

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain

Adopté.

**15-09-120 Acquisition d'un tuyau en béton pour le Ruisseau de la Blague**

CONSIDÉRANT qu'un ponceau du rang Coteau Sud doit être remplacé dû à l'usure du temps et que des travaux d'asphaltage sont prévu dans ce secteur;

En conséquence ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CLAUDE Fiset  
 APPUYÉ PAR MADAME FRANCINE HAMEL  
 ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la municipalité de St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud procèdera à l'acquisition d'un tuyau de béton de classe III d'une longueur de 21,96mètre pour le remplacement du ponceau du ruisseau de la blague.

Adopté.

**15-09-121 Contribution à des organismes**

CONSIDÉRANT la demande de contribution de L'Arc en Ciel; regroupement de parents de personnes handicapées pour le March-O-ton annuel;

En conséquence ;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME ANNIE VÉZINA  
 APPUYÉ PAR MADAME FRANCINE HAMEL  
 ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la municipalité de St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud verse la somme de 50.\$ comme contribution à l'organisme l'Arc-en-Ciel :

Adopté

**15-09-122    Contribution à la bourse des Maires du Centre d'études collégiales de Montmagny**

CONSIDÉRANT la demande de participation à la bourse des Maires pour les étudiants de la municipalité au Centre d'études collégiales de Montmagny ;

En conséquence ;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MARIE-CLAUDE FORTIN  
APPUYÉ PAR MONSIEUR DANIEL DIONNE  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la municipalité de St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud verse la somme de 100.\$ comme participation à la bourse des Maires du Centre d'études collégiales de Montmagny.

Le versement se fera selon les modalités proposé par le Centre d'études.

Adopté

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**15-09-123    Levée de l'assemblée**

A : 20H35

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CHRISTIAN COLLIN  
APPUYÉ PAR MADAME ANNIE VÉZINA  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée.

Adopté

---

Alain Fortier Maire

---

Karine Lachance Dir, gén. Sec-très.